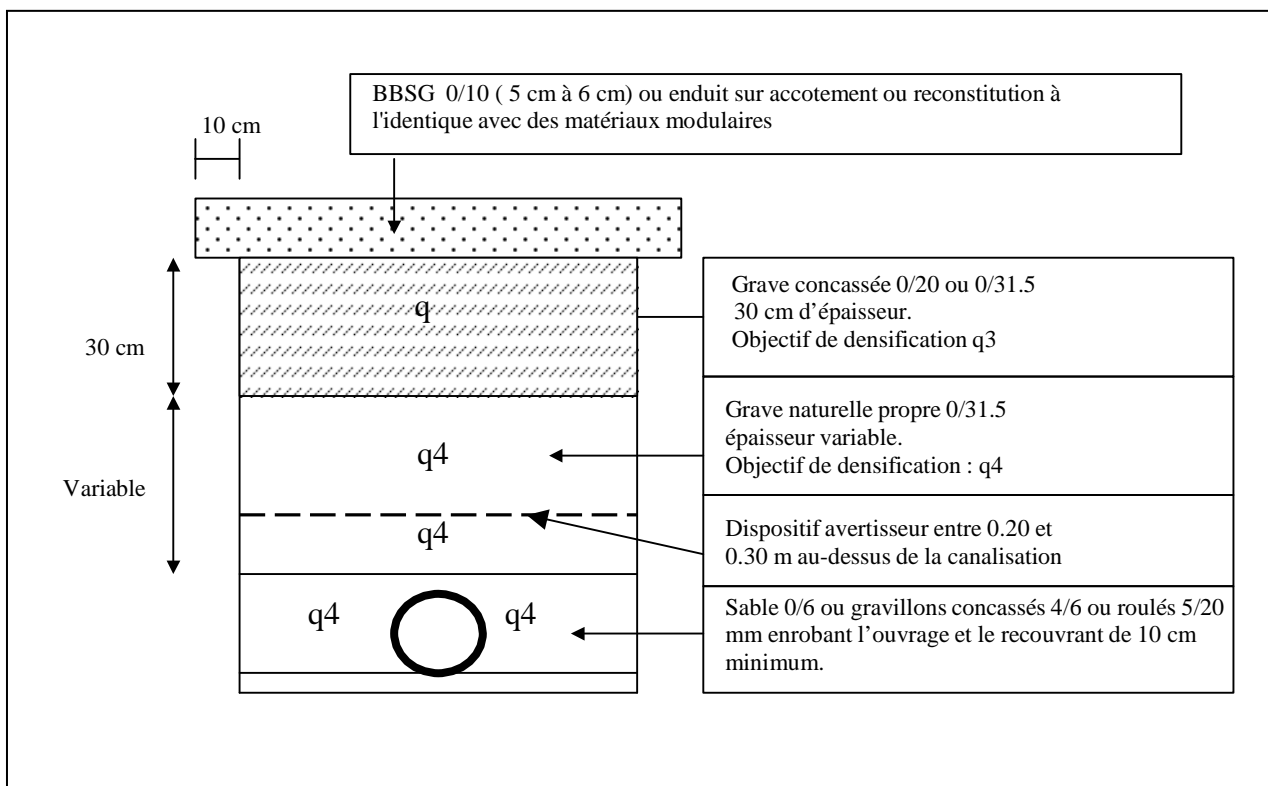
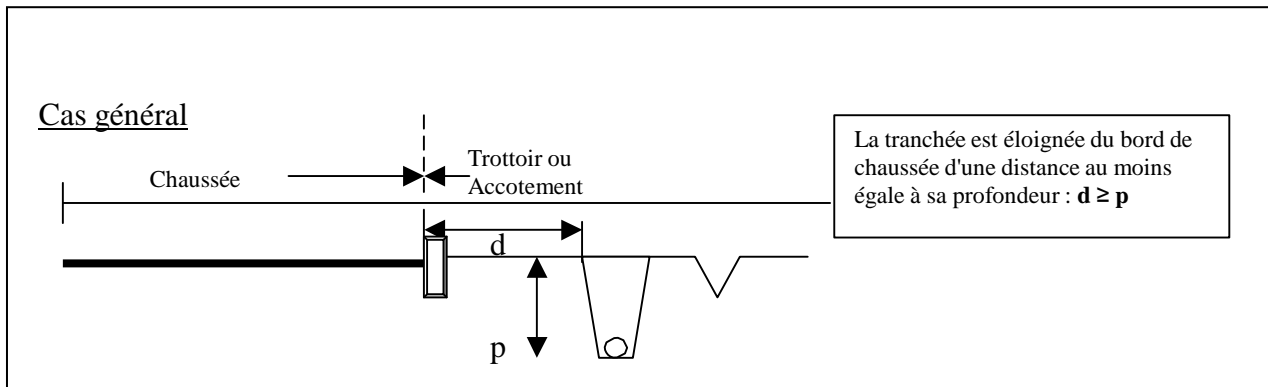


Structure pour tranchées sous trottoirs et sous accotements stabilisés



Si la tranchée ne peut être implantée à une distance au moins égale à sa profondeur (distance du bord de chaussée), la partie inférieure de remblai sera réalisée avec un compactage dont l'objectif de densification est q3 pour les 60 cm supérieurs de remblai.

Au delà de 60 cm, l'objectif de compactage est q4 avec réemploi possible des matériaux en place.

La dépose de certains matériaux en place tels que pavés et dallages devra être soignée pour une repose ultérieure.